

Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



RAPPORT DE GESTION DE L'APAHF ANNEE 2016

RAPPORT MORAL

Pour l'APAHF, 2015 fut rappelons-le, une année de transition importante à plus d'un titre. 2016 fut quant à elle une année de stabilisation et de renforcement tant au niveau de la préservation des valeurs et des atouts fondamentaux de l'association que sur les plans financier, organisationnel et stratégique.

Dans un contexte budgétaire contraint, 2016 fut aussi l'occasion de réaffirmer le positionnement de l'APAHF comme acteur légitime de la politique publique du handicap tant au sein de notre Ministère de tutelle qu'en dehors.

Cette année encore, les motifs d'indignation, de combat et d'action en faveur des personnes en situation de handicap et des parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap n'ont pas manqué. Le présent rapport moral focalisera toutefois son attention sur deux d'entre eux.

Le premier sujet d'inquiétude pour une association comme la nôtre concerne le droit à une aspiration philosophique humaniste qui consacre le « mieux vivre ensemble » comme ciment de notre Société toute entière : **l'accessibilité universelle**. Accessibilité tant pour les personnes en situation de handicap moteur, physique ou sensoriel que mental. Accessibilité également pour les femmes enceintes et les parents avec poussettes. Accessibilité encore pour les personnes âgées en situation de restriction d'autonomie.

Comment dès lors rester indifférent face au retard pris dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée ? Dans un tel contexte, les demandes d'exonération se multiplient, parfois sous de fallacieux prétextes et la réponse des services préfectoraux n'est bien souvent pas à la hauteur des ambitions affichées.

En 2016, l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique en période d'austérité budgétaire a également été un motif de préoccupation important pour l'APAHF.

Ainsi, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique est de 5,17% par rapport au taux légal de 6%. Un effort louable a donc été accompli dans le secteur public depuis l'instauration de cette obligation en 1987.

Ce taux global masque cependant d'importantes disparités entre les trois Fonctions publiques (4,18% pour la Fonction publique d'État, 5,41% pour celle hospitalière et 6,22% pour celle territoriale). De telles différences perdurent également selon que la collectivité ou le ministère concerné est plus ou moins investi dans la mise en œuvre d'une politique de l'emploi des personnes en situation de handicap, volontariste et pérenne.

Dans cet esprit, certaines entités publiques poursuivent leurs efforts en maintenant le rythme de recrutement des agents en situation de handicap malgré la baisse globale des effectifs. D'autres en revanche profitent de la diminution de ces effectifs pour afficher un taux d'emploi des personnes handicapées mécaniquement orienté à la hausse.

En outre, dans un tel contexte, la bonne gestion de la phase post recrutement des personnes handicapées (aménagement de postes, adaptation de l'environnement professionnel, évolution des carrières, promotions...) est essentielle. La contrainte budgétaire actuelle ne doit pas aboutir à adapter les recrutements en fonction de la nature des handicaps ni même à les conditionner aux marges de manœuvre financières dégagées pour l'insertion professionnelle des fonctionnaires en situation de handicap.

Enfin, l'APAHF dénonce avec force et indignation la ponction scandaleuse décidée en 2016 et opérée sur le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique¹ (FIPHFP) par le Ministère de l'Éducation Nationale afin de financer le recrutement d'agents de sécurité dans les Universités !

¹ Fonds destiné à favoriser la bonne intégration professionnelle des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

Si la vigilance de notre belle association demeure donc plus que jamais de mise, tout n'est pas noir et des raisons de se réjouir existent.

Cette année encore, l'APAHF est ainsi parvenue à préserver les moyens de son action et de son fonctionnement, notamment en reconduisant la Convention signée fin 2015 avec le Secrétariat Général du Ministère (sans nouvelle baisse de sa subvention) et en poursuivant sa politique de rationalisation des dépenses. Dans ce contexte, l'association peut être fière d'avoir apporté son soutien à davantage de personnes encore qu'en 2015.

Il y eut aussi de jolis moments de communion avec nos adhérents, nos membres et nos partenaires (mutualistes, syndicaux, associatifs ou bien encore au sein de notre Ministère). Moments de partage et d'échange comme à l'occasion du **Challenge Norm'Handi sans frontière** ou lors de notre passionnante Journée d'Étude consacrée à la « **Perception et aux représentations du handicap dans les Médias** ».

Bref, de quoi demeurer viscéralement optimiste puisque, envers et contre tout, l'essentiel est préservé : **la solidarité**.



RAPPORT D'ACTIVITE

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises, les 23 février, 28 avril, 7 juin et 10 octobre 2016. Une réunion du Bureau a par ailleurs précédé celle du premier Conseil d'Administration de l'année. Désormais, après la modification des statuts intervenue le 7 juin 2016 et par mesure d'économies, le nombre minimum obligatoire de réunions du Conseil d'Administration a été ramené de quatre à trois.

Les accompagnements APAHF : l'association s'est à nouveau mobilisée pour vous durant toute cette année et dans des proportions nettement supérieures à celles de 2015.

Nature de l'aide	Recrutements / carrière / mutations / télétravail	Fiscalité / allocations	Retraite	Questions familiales	RQTH / dépendance	Discrimination	Divers
Secteur public MEF	12	8	15	25	9	3	72
Secteur public hors MEF	3	1		1			4
Secteur privé	4	2		2			11

Soit **172 demandes** répertoriées et traitées en 2016 (+22,9 % par rapport à 2015). Sur ces 172 demandes (100%), **84%** émanent de fonctionnaires actifs ou retraités issus des **Ministères de l'Économie et des Finances**. **5%** des demandes sont recensées « hors MEF » et, évolution notable cette année, **11%** sont relatives à des sollicitations issues du **secteur privé**. Par ailleurs, la proportion des demandes concernant **les personnes en situation de handicap et les parents d'enfants eux-mêmes en situation de handicap** demeure identique à l'an passé : **respectivement 60 % et 40 %**.

L'APAHF tient depuis toujours à préserver sa vocation universelle en portant les préoccupations des agents et des parents d'enfants en situation de handicap, tant au sein du Ministère qu'en dehors.

Les partenaires de l'APAHF en 2016 :

Afin de vous apporter un soutien réel et continu dans la prise en charge et la résolution de vos difficultés, nous avons pu à nouveau compter sur l'appui sans faille des Directions Générales du Ministère (et notamment de la Direction des Ressources Humaines de la DGFIP) et sur le précieux concours des conseillers mutualistes, des assistantes sociales, des correspondants handicap locaux, des organisations syndicales et des associations partenaires de l'APAHF.

- Le Ministère et son Secrétariat Général :

Dans un contexte de partenariat apaisé et renouvelé, l'APAHF s'est attachée cette année encore à scrupuleusement respecter ses engagements à l'égard du Secrétariat Général afin de mieux garantir les marges de manœuvre de l'association à moyen terme. Ainsi, notre Convention de partenariat a-t-elle été reconduite par avenant en 2016, sans réduction supplémentaire de notre subvention.

L'APAHF a en outre été à nouveau invitée aux cérémonies des Vœux tant à celle du Secrétaire Général (21 janvier 2016) que celle des Ministres (27 janvier 2016). Marques de courtoisie républicaine qu'il convient de saluer ici comme le témoignage d'un attachement et d'un soutien de longue date de notre premier interlocuteur à une association atypique et dynamique comme la nôtre.

Le 15 novembre 2016, Sébastien HUMBERT a par ailleurs été reçu par la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées (CRIPH) afin de redéfinir les contours de notre partenariat et de notre collaboration avec cet acteur majeur de la politique ministérielle du handicap. L'occasion pour nous de remercier Mme HEQUET et M. DUMAS pour leur accueil et pour la qualité de nos échanges. La CRIPH a également convié l'APAHF à participer le 28 novembre 2016, à la première conférence relative à « **l'accessibilité numérique , une démarche citoyenne** ». Un grand merci à Mme Françoise MOISSON (Déléguée de Paris) pour avoir représenté l'APAHF à cette occasion.

- Les différentes Directions du Ministère :

En 2016, deux d'entre elles peuvent particulièrement être mises à l'honneur.

Nous entretenons toujours et depuis fort longtemps, d'excellentes relations avec la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, qui rappelons-le, finance la mise à disposition des Présidents de l'APAHF et accorde l'essentiel des autorisations

d'absence puisque 80 % de nos Administrateurs et Délégués sont issus de ses rangs. Le Président de l'APAHF a par ailleurs été reçu par la DRH de la DGFIP le 15 novembre 2016 afin d'évoquer les situations difficiles, générales et particulières, des agents et des parents d'enfants en situation de handicap. Il convient de remercier ici chaleureusement M. MAUBOUSSIN pour son accueil et son écoute.

Les très bonnes relations que nous entretenons également avec la **Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)** se sont matérialisées cette année dans la contribution de l'APAHF à la journée de formation des Correspondants Sociaux des Douanes. Ainsi, le 22 novembre 2016, Sabine TITAUD, Secrétaire Générale adjointe de l'APAHF et Conseillère technique en charge des questions familiales a accompagné le Président afin d'animer une session de sensibilisation particulièrement appréciée par les participants.

- Les Organisations Syndicales :

Tous les syndicats, tant au niveau local qu'à l'échelle du Ministère dans son ensemble, attachent une grande importance aux enjeux qui préoccupent notre association et qui s'articulent autour du handicap. Parce que les organisations syndicales ont une longue et solide expérience quant à la défense des intérêts professionnels des agents et parce que l'APAHF a une expertise effective irremplaçable dans le domaine du handicap, cette année encore notre collaboration a été fructueuse.

Ainsi, la **Confédération Force Ouvrière (FO)** a à nouveau convié l'APAHF à sa Journée Nationale « **Travail et Handicap** » (le 6 décembre 2016). L'occasion pour Jean-Claude CALIF (Secrétaire Général de l'APAHF) de dialoguer avec les participants et de promouvoir l'action de l'association. Merci également à Catherine LE DU, Déléguée du Finistère, pour avoir présenté l'association APAHF lors des Assemblées de **FO** et de la **Confédération Générale du Travail (CGT)**.

- Les Mutuelles :

Depuis très longtemps, les mutuelles financières se tiennent aux côtés de l'APAHF afin de soutenir son action et d'agir avec elle en faveur des personnes en situation de handicap et de leur famille. Elles comptent elles aussi parmi les incontournables partenaires de l'APAHF. Elles partagent avec notre belle association des valeurs de solidarité qui font la fierté et l'honneur du modèle social hexagonal.

Au cours du premier semestre 2016 et sur tout le territoire, de nombreux Administrateurs et Délégués ont à nouveau participé aux Assemblées Départementales (ADA) **MGEFI / MASFIP**. Derrière un stand (pour la plupart des

participants APAHF) ou en tribune (pour le Président de l'association notamment), la MGEFI et la MASFIP ont offert à l'APAHF un surcroît de visibilité très précieux afin de promouvoir son action.

Sébastien HUMBERT a également été invité à s'exprimer lors de l'Assemblée Générale de la MGEFI (à Caen le 30 juin) et durant celle de la MASFIP (à Nancy le 14 septembre). L'occasion pour lui de mettre en exergue les convergences de vues sur bon nombre de sujets entre les partenaires mutualistes et notre belle association.

Un grand merci à tous les acteurs ayant contribué à la réussite de ces manifestations en général et à Dominique COMBE, Serge BRICHET, Pascal MAGINOT, Laurent MASSON et Alexandre BASSAL en particulier.

- Les autres partenaires :

Le 18 mars 2016, l'Association des Travailleurs Handicapés de la Poste et Orange (ATHA) a aimablement convié Sébastien HUMBERT à son Assemblée Générale près de Bordeaux. L'occasion pour l'APAHF de renouer des liens avec une association amie comparable à la nôtre et de renforcer notre partenariat.

En outre, le 22 juillet 2016, Eric VARET et Sébastien HUMBERT ont signé la première Convention de sponsoring liant l'APAHF à une entreprise « handi-sensibilisée ». **EASY MOUV'** est une agence de voyages grenobloise permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder elles aussi au départ en congés. Elle compte désormais parmi nos soutiens financiers.

Enfin, le 26 avril ainsi que les 14 et 16 décembre 2016, le Président de l'APAHF a respectivement reçu la Chargée de communication de l'**Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)**, la Présidente d'**Action Handicap France (AHF)** et des représentants de la **RATP**. Ces rendez-vous ont donné lieu à des échanges très constructifs et permis des rapprochements qui espérons-le ouvriront de belles perspectives de collaborations.

Les actions marquantes de 2016:

- Notre participation au **Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH)** :

Nous avons poursuivi en 2016 notre engagement aux côtés du GFPH dont l'APAHF est membre, notamment pour promouvoir le concept « d'accessibilité universelle » en tant facteur essentiel d'une Société véritablement inclusive.

- Notre participation au Cross de Bercy :

Le 2 juin 2016 à Vincennes s'est déroulé le traditionnel Cross de Bercy. Malgré un froid particulièrement vif et inhabituel à cette période de l'année, cette grande manifestation sportive a eu lieu dans une atmosphère des plus joyeuses.

Félicitations **aux organisateurs du CSMF** et un grand merci à Mélissa MANCO (adhérente du 94) pour avoir généreusement accepté de courir sous les couleurs de l'APAHF et à Christelle LOUISON (Déléguée du 94) pour avoir été aux côtés de Sébastien HUMBERT à l'occasion de la remise des prix.

- Notre Assemblée Générale le 7 juin 2016 :

Dans une atmosphère chaleureuse, notre Assemblée Générale (AG) s'est néanmoins déroulée cette année dans un contexte matériel très compliqué (changement de salle de dernière minute, inondations...). Lieu d'échange habituellement incontournable avec les Administrateurs et Délégués départementaux de l'APAHF, l'AG 2016 a également permis d'adopter à l'unanimité une série de modifications de nos statuts destinées à renforcer les fondements juridiques de notre association. Ce nouveau cadrage statutaire des procédures décisionnelles vise ainsi à prémunir durablement l'APAHF contre le risque de contestations diverses et variées.

- L'APAHF partenaire financier du Challenge NORM'HANDI SANS FRONTIERE :

Dans le cadre de l'opération «Tous prêts» de l'Euro 2016 et du Grand départ du Tour de France 2016 au Mont Saint-Michel, la Commission Départementale «Sport&Handicap» de l'Eure (CDSH27) en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure, la DRDJSCS, la DSDEN, le Conseil départemental de l'Eure, la MDPH, l'UNSS, l'USEP, l'APF, les comités départementaux handisport et sport adapté, la CPAM, la MASFIP et l'APAHF, a décidé de créer une animation d'envergure à l'intention du public en situation de handicap.

Ainsi, du 23 au 30 juin 2016, une équipe de 14 sportifs dont 7 en situation de handicap a traversé à vélo les 5 départements de la grande Normandie réunie en ralliant Évreux au Mont Saint-Michel. L'objectif principal de cette action est de faire évoluer les représentations du grand public sur le handicap en communiquant positivement par des défis sportifs réalisés par des personnes en situation de handicap.

MM. Christophe TOUREAU (Administrateur du 61) et Jean-Pierre CHEYMOL (Délégué du 61) ont représenté l'APAHF, partie prenante au financement de ce magnifique challenge, lors de cette manifestation. Un grand merci à eux deux ainsi qu'à M. Jacky LESUEUR.

- L'intervention de l'APAHF dans les écoles financières et auprès des nouveaux arrivants :

Comme chaque année, nous sommes intervenus devant les nouvelles promotions de stagiaires afin de les sensibiliser aux questions relatives au handicap. Nous nous sommes rendus à l'ENFIP à Noisiel, à Noisy-le-Grand, à Lyon, Clermont-Ferrand mais également à l'école du Cadastre à Toulouse et à l'école des Douanes de Tourcoing. Nous avons en outre participé à l'accueil des nouveaux agents organisé à partir du 1^{er} septembre 2016. Merci là-encore à tous les Administrateurs et Délégués départementaux qui se sont investis dans la bonne tenue de ces manifestations

- Notre journée nationale d'étude du 11 octobre 2016 qui avait pour thème « Perception et représentations du handicap dans les Médias »

La thématique de notre journée d'étude 2016 a tenu toutes ses promesses. Elle a été saluée par les nombreux participants, y compris au sein du Secrétariat Général du Ministère, comme une manifestation originale, très intéressante, interactive, conviviale, voire émouvante. Bref, une vraie réussite collective.

En outre, les intervenants ont certes été difficiles à réunir mais ils ont su animer admirablement nos deux tables rondes autour de deux modérateurs de très grande qualité. **L'APAHF tient à renouveler ses remerciements appuyés à l'ensemble de ses prestigieux invités pour avoir accepté de participer à cette si belle journée.** Elle demeurera gravée dans l'esprit de beaucoup comme une expérience passionnante, riche en témoignages variés.

Enfin, il convient de remercier également tous les acteurs parties prenantes à l'organisation de cette magnifique journée et notamment Marc TAMISIER, Guy ESNAULT et leurs collaborateurs respectifs, les agents du service de réservation des véhicules de Bercy ainsi que le personnel de **l'ESAT Le Colibri** (pour la réalisation parfaite du buffet servi lors du déjeuner).

- L'APAHF sur les ondes :

Dans le prolongement de notre Journée d'étude, le journaliste Vincent LOCHMANN a très aimablement invité le Président de l'APAHF à prendre la parole sur **VIVRE FM** dans son émission matinale (diffusée le 24 octobre 2016 et disponible en podcast). Cette heureuse et originale initiative aura permis d'offrir à l'APAHF une véritable visibilité quant à la légitimité et la qualité de son action en faveur des personnes handicapées et de leur famille.

- La participation de l'APAHF au Forum européen des personnes handicapées :

Comme chaque année, les 28 et 29 novembre 2016, l'APAHF a été conviée à participer au **Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH)** à Bruxelles. Les débats se sont articulés autour du thème : « **Les 10 ans de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées** » (CIDPH). Convention placée sous l'égide des Nations Unies et ratifiée par l'Union Européenne. Les échanges ont été particulièrement fructueux entre les participants, officiels et associations des différents États membres de l'Union Européenne. Belle opportunité également pour Sabine TITAUD, Dany LEMOINE et Sébastien HUMBERT de multiplier les contacts enrichissants, notamment dans la perspective de notre Journée d'Étude anniversaire.

- L'APAHF conviée au Comité Interministériel Handicap :

A la veille du week-end du Téléthon 2016 (2 décembre), le Premier Ministre Manuel VALLS a animé un Comité Interministériel consacré au handicap qui se déroulait à Nancy. Dany LEMOINE, Vice-Président de l'APAHF, représentait l'association à cette occasion.

- L'APAHF invitée à l'UNESCO :

Lors de son intervention à l'occasion de notre Journée d'Étude, Patrick GOHET, Adjoint au Défenseur des Droits en charge du handicap, avait indiqué qu'il convierait l'APAHF à une manifestation organisée par l'institution, à l'UNESCO à Paris.

Il a tenu parole en invitant Sébastien HUMBERT à participer le 13 décembre 2016 à un **Colloque affairant à la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)**.

Cette journée passionnante donna également lieu à de vifs échanges entre plusieurs associations et la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité au sujet des renoncements successifs des pouvoirs publics dans le domaine de l'accessibilité. Malgré d'indéniables avancées, il convient de dénoncer une forme d'inertie et un manque criant de volontarisme des instances en charge de la mise en œuvre de cette politique. Le moyen de rappeler aussi qu'alors qu'ils ont la responsabilité de la mise en place de l'accessibilité au sens large, ces organismes comptent bien peu de personnes en situation de handicap dans leurs rangs. Dommage que les premiers concernés soient bien souvent les derniers associés !

- Le tirage de notre traditionnelle Tombola :

Il avait lieu cette année le 13 décembre 2016 au Siège parisien de l'association pour la commémoration des 10 ans de la **Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées** (CIDPH). Thierry PREVOSTEL, Trésorier de l'APAHF, a conduit cette sympathique manifestation. En présence des Administrateurs et Délégués d'Ile-de-France ainsi que des représentants de l'EPAF Vacances, le tirage a été effectué par Isabelle JOFFRE, Secrétaire de l'association. Fort de la grande générosité de nos donateurs et des participants ainsi que de la mobilisation de tous, l'édition 2016 de la Tombola fut une véritable réussite collective. Elle aura permis de récolter plus de 50 % de recettes supplémentaires par rapport à 2015. Félicitations aussi aux heureux gagnants !



RAPPORT FINANCIER

Nos comptes 2016 ne sont certes pas encore à l'équilibre mais notre résultat passe de -15 175,26 € en 2015 à -1 287,38 € cette année.

Cette maîtrise est le fruit de l'investissement de chacun de nos administrateurs, de nos délégués mais également de nos adhérents et de nos généreux donateurs.

Au niveau de nos recettes :

- Les adhésions et les dons :

L'ensemble reste stable. Il faut cependant signaler qu'avec la baisse des subventions depuis 2015, l'adhésion est le talon d'Achille qu'il convient de renforcer. Bien évidemment l'adhésion n'est pas une condition préalable à l'aide de l'association mais il paraît important de rappeler ici que les adhésions contribuent largement à la pérennité et le renforcement de l'association. Sans adhérents et donc sans cotisations, les moyens d'action de l'APAHF seraient nécessairement limités. L'adhésion protège notre indépendance et il faut également ajouter qu'elle donne droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66%. Autrement dit, la cotisation de 30 € ne coûte en réalité que 10,20 € à nos adhérents.

- La tombola :

La tombola reste une valeur sûre de promotion de l'association . Cette année, avec un nouveau mode de distribution des carnets et l'implication de tous, elle a assuré un produit en augmentation de 55 % (2 211,00 € en 2015 et 3 415,50 € en 2016).

- Les remboursements de frais de taxi de notre Président :

La Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées du Ministère (CRIPH) a cette année pris en charge à hauteur de 1 112,60 € les frais de taxi engagés par notre Président pour ses déplacements professionnels parisiens.

- Nos partenaires:

Il convient de remercier à nouveau ici très chaleureusement la MASFIP, VACANCIEL, l'EPAF, l'AMF, l'Association Solidarité Imprimerie Nationale ou bien encore EASY MOUV' pour leur fidèle et généreux soutien.

Nos donateurs doivent également être remerciés pour leur appui constant dans un contexte économique toujours aussi délicat.

Au niveau des nos charges:

La politique de stricte réduction des dépenses réaffirmée comme une priorité en 2015 a donc porté ses fruits en 2016.

En revanche, des choix drastiques ont été opérés sur les postes suivants :

- les fournitures administratives (-65,07%)
- les fournitures alimentaires (-90,98%)
- la location de la machine vocale du site Internet (-47,16%)
- les honoraires de notre expert comptable (-46,75%)
- les autres honoraires (Vélotypie, LSF,) (-39,00%)
- l'imprimerie (-91,27%)
- les abonnements billets nationaux (-100,00%)
- les transports en commun/billets locaux (-80,56%)
- les frais de parking (-82,58%)
- les frais kilométriques (-83,46%)
- les frais postaux (-75,33 %)

Le total des charges sur l'exercice 2016 s'établit à 121 543,57 €.

En comparaison, il était de 131 238,56 € sur l'exercice 2015.

Budget prévisionnel 2016 et budget réalisé 2016 :

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Réalisé 2016	Prev 2016	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Réalisé 2016	Prev 2016
	ACHATS ET CHARGES EXTERNES				PRODUCTION VENDUE		
60614000	Frais de carburants	0,00 €	100,00 €	70615000	Tombola	3 415,50 €	2 200,00 €
60630000	Fournitures - Diverses	0,00 €	150,00 €	70615000	Participations adhérents	317,18 €	600,00 €
60640000	Fournitures - Administratives	309,31 €	600,00 €		SUBVENTIONS		
60660000	Fournitures alimentaires divers	38,00 €	40,25 €	74100000	Fonctionnement DGCS	0,00 €	0,00 €
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €
61351000	Location - Machine vocale	948,00 €	2 000,00 €	74120000	SG RH1D	0,00 €	0,00 €
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €	74130000	DGFIP MAD	73 463,65 €	70 000,00 €
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €		AUTRES PRODUITS		
61560000	Maintenances diverses	113,81 €	106,00 €	75000000	Autres PRODUITS	0,00 €	0,00 €
61560000	Assurances - diverses	307,50 €	350,00 €	75600000	Cotisations	7 760,00 €	9 438,00 €
61810000	Documentation - Générale	174,00 €	0,00 €	75815000	Produits de gestion courante	110,50 €	0,00 €
62140000	Personne MAD	73 658,07 €	70 000,00 €	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €
62260000	Honoraires Expert comptable	2 920,00 €	5 600,00 €	75820000	Dons	3 452,10 €	3 400,00 €
62260100	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotypie,...)	5 587,40 €	0,00 €	75830000	Remboursement frais taxi	1 112,60 €	0,00 €
62260200	Honoraires Commissaire aux comptes	3 062,23 €	0,00 €	75882000	Part mutuelle MASFIP ex MAI	4 000,00 €	4 000,00 €
62270000	Frais d'actes	180,00 €	0,00 €	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €
62314000	Colloques et forums	0,00 €	300,00 €	75884000	Sponsoring Easy mouv	300,00 €	300,00 €
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	200,00 €	75884000	Part assurance AMF	2 000,00 €	2 000,00 €
62341000	Cadeaux civilités	72,90 €	150,00 €	75885000	Part Douanes	0,00 €	1 000,00 €
62360000	Reprographie et Impression journal	228,01 €	2 500,00 €	75886000	Part Solidarite Imp Nationale	1 000,00 €	1 000,00 €
62380000	Aides partenariat à l'handicap	400,00 €	0,00 €	76810000	Produit financier Livret BFM	18,96 €	250,00 €
62511000	Transport en commun - National/abonnement	0,00 €	2 000,00 €	76811000	Produit financier Livret A	305,70 €	500,00 €
62512000	Transport en commun - National/Billet	8 373,06 €	9 000,00 €	77181000	Remboursement fraude bancaire	0,00 €	0,00 €
62512200	Transport en commun outre mer avion	4 003,29 €	3 000,00 €	77200000	Produits exercice antérieur	0,00 €	0,00 €
62513000	Transport en commun - Local/Billet	251,60 €	1 500,00 €				
62514000	Transport divers - Local/Taxi	2 040,60 €	1 500,00 €				
62515000	Frais de véhicule - Péage	0,00 €	195,00 €				
62516000	Frais de véhicule - Parking	120,30 €	50,00 €				
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	229,63 €	1 400,00 €				
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €				
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	7 950,00 €	8 000,00 €				
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	210,00 €	650,00 €				
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	2 282,75 €	2 400,00 €				
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	1 211,13 €	1 300,00 €				
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners	18,45 €	750,00 €				
62610000	Frais postaux	623,63 €	2 600,00 €				
62621000	Frais téléphonie - Portable	180,00 €	210,00 €				
62624000	Frais téléphonie - Internet	0,00 €	0,00 €				
62780000	Autres frais bancaires - SG	292,94 €	300,00 €				
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	200,00 €				
68112000	Amortissement – Immobilisations corporelles	0,00 €	80,00 €				
65810000	Charges de gestion courante	83,30 €	20,00 €				
65820000	Gel budgétaire 8% subvention MINEFI	0,00 €	0,00 €				
65881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	0,00 €	236,75 €				
	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 395,66 €	0,00 €				
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €				
67200000	Charges exercice antérieur	0,00 €	0,00 €				
	IMPOTS SUR BENEFICES						
69500000	impôts sur revenus patrimoine	78,00 €	200,00 €				
TOTAL		121 543,57 €	117 688,00 €	TOTAL		120 256,19 €	117 688,00 €

	Réalisé 2016	Prev 2016
RESULTATS SUR EXERCICES	-1 287,38 €	0

Budget prévisionnel 2017 et budget réalisé 2016 :

COMPTE	NATURE DE LA CHARGE	Prev 2017	Réalisé 2016	Evolution Prev 2017 réalisé 2016	COMPTE	NATURE DES PRODUITS	Prev 2017	Réalisé 2016	Evolution Prev 2017 réalisé 2016
	ACHATS ET CHARGES EXTERNES					PRODUCTION VENDUE			
60614000	Frais de carburants	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Tombola	3 500,00 €	3 415,50 €	84,50
60630000	Fournitures - Diverses	0,00 €	0,00 €	0,00	70615000	Participations adhérents	600,00 €	317,18 €	282,82
60640000	Fournitures - Administratives	310,00 €	309,31 €	0,69		SUBVENTIONS			
60660000	Fournitures alimentaires divers	40,00 €	38,00 €	2,00	74110000	Fonctionnement	23 000,00 €	23 000,00 €	0,00
60660000	Location immobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	74120000	SG RH1D	0,00 €	0,00 €	0,00
61351000	Location - Machine vocale	950,00 €	948,00 €	2,00	74130000	DGFIP MAD	73 500,00 €	73 463,65 €	36,35
61352000	Location véhicule	0,00 €	0,00 €	0,00		AUTRES PRODUITS			
61353000	Location mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00	75600000	Cotisations	8 000,00 €	7 760,00 €	240,00
61560000	Maintenances diverses	114,00 €	113,81 €	0,19	75815000	Produits de gestion courante	0,00 €	110,50 €	-110,50
61560000	Assurances - diverses	310,00 €	307,50 €	2,50	75815000	Produit différence factures	0,00 €	0,00 €	0,00
61810000	Documentation - Générale	0,00 €	174,00 €	-174,00	75820000	Dons	3 500,00 €	3 452,10 €	47,90
62140000	Personne MAD	73 700,00 €	73 658,07 €	41,93	75830000	Remboursements frais taxi	1 120,00 €	1 112,60 €	7,40
62260000	Honoraires Expert comptable	3 600,00 €	2 920,00 €	680,00	75882000	Part mutuelle MAI	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00
62260100	Honoraires autres intervenants (LSF, Vélotypie,...)	4 800,00 €	5 587,40 €	-787,40	75883000	Part banque BFM	0,00 €	0,00 €	0,00
62260200	Honoraires CAC	3 100,00 €	3 062,23 €	37,77	75884000	Sponsoring Easy'mouv	300,00 €	300,00 €	0,00
62270000	Frais d'actes	0,00 €	180,00 €	-180,00	75884000	Part assurance AMF	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00
62314000	Colloques et forums	0,00 €	0,00 €	0,00	75885000	Part Douanes	1 000,00 €	0,00 €	1000,00
62330000	Frais d'organisation AG et journée d'étude(accessibilité)	0,00 €	0,00 €	0,00	75886000	Part Solidarite Imp Nationale	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00
62341000	Cadeaux civilités	100,00 €	72,90 €	27,10	76810000	Produit financier Livret BFM	0,00 €	18,96 €	-18,96
62360000	Impression journal	250,00 €	228,01 €	21,99	76811000	Produit financier Livret A	310,00 €	305,70 €	4,30
62380000	Aides partenariat à l'handicap	0,00 €	400,00 €	-400,00	77181000	Remboursement fraude fiscale	0,00 €	0,00 €	0,00
62511000	Transport en commun - National/abonnement	0,00 €	0,00 €	0,00	77200000	Produits exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00
62512000	Transport en commun - National/Billet	10 000,00 €	8 373,06 €	1626,94					
62512200	Transport en commun outre mer avion	4 500,00 €	4 003,29 €	496,71					
62513000	Transport en commun - Local/Billet	500,00 €	251,60 €	248,40					
62514000	Transport divers - Local/Taxi	2 500,00 €	2 040,60 €	459,40					
62515000	Frais de véhicule - Péage	0,00 €	0,00 €	0,00					
62516000	Frais de véhicule - Parking	150,00 €	120,30 €	29,70					
62517000	Frais de véhicule - Indemnités kilométriques	250,00 €	229,63 €	20,37					
62521000	Frais d'hôtel - Avec convention	0,00 €	0,00 €	0,00					
62522000	Frais d'hôtel - Sans convention	9 000,00 €	7 950,00 €	1050,00					
62531000	Frais restauration - Administratif - Midi	500,00 €	210,00 €	290,00					
62532000	Frais restauration - Divers - Midi	2 400,00 €	2 282,75 €	117,25					
62534000	Frais restauration - Divers - Soir	2 500,00 €	1 211,13 €	1288,87					
62535000	Frais de restauration- petits déjeuners	20,00 €	18,45 €	1,55					
62610000	Frais postaux	650,00 €	623,63 €	26,37					
62621000	Frais téléphonie - Portable	210,00 €	180,00 €	30,00					
62624000	Frais téléphonie - Internet	0,00 €	0,00 €	0,00					
62780000	Autres frais bancaires - SG	300,00 €	292,94 €	7,06					
62810000	Cotisations - Diverses	200,00 €	200,00 €	0,00					
68112000	Amortissement – Immobilisations corporelles	80,00 €	0,00 €	80,00					
65810000	Charges de gestion courante	20,00 €	83,30 €	-63,30					
65820000	Actions sensibilisation accompagnement	339,25 €	0,00 €	339,25					
65881000	Aides financières et marques de sympathie- Adhérents	236,75 €	0,00 €	236,75					
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
67100000	Charges exceptionnelles	0,00 €	5 395,66 €	-5395,66					
67181000	Fraude bancaire	0,00 €	0,00 €	0,00					
67200000	Charges exercice antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00					
	IMPOTS SUR BENEFICES								
69500000	impôts sur revenus patrimoine	200,00 €	78,00 €	122,00					
TOTAL		121 830,00 €	121 543,57 €	286,43	TOTAL		121 830,00 €	120 256,19 €	1 573,81 €

	Prev 2017	Réalisé 2016
RESULTATS SUR EXERCICES	0,00 €	-1287,38

PROJET ASSOCIATIF 2017

Ce projet associatif sera dévoilé lors de l'Assemblée Générale de l'association prévue le lundi 3 juillet 2017.